

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2013

Z.A.C LA CROIX - GIGNAC
CESSION GRATUITE DES VOIRIES COMMUNALES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2013 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-François RUIZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Gérard CABELLO, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 37	Pour 35 Contre 0 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 27 mai 2013 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la tranche I de la Z.A.C La Croix définissant notamment les futures voiries et espaces publics,

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que le classement-déclassement des voies communales est prononcé par délibération communale,

Vu que :

- que l'Avenue Pierre Mendès France, propriété de la commune, traverse les lots C7, C8, C12, C13 à commercialiser de la Z.A.C La Croix,
- que la voirie d'accès à la zone artisanale actuelle traverse les lots C1, C2, C3, à commercialiser de la Z.A.C La Croix,
- que deux chemins communaux traversent les lots C10, C14, C15, C18, C26, C27, C28 et les futurs lots de la tranche 3,
- que plusieurs chemins communaux traversent les futures voiries et stationnements prévus par le dossier de réalisation de la Z.A.C La Croix.

Considérant que de nouvelles voiries seront créés et que l'avenue Pierre Mendès France sera qualifiée conformément au dossier de réalisation de tranche I de la Z.A.C La Croix,

Considérant que pour avoir un numéro cadastral pour chaque lot créé et pour redécouper la voirie, la CCVH doit être propriétaire de l'ensemble du foncier,

Considérant qu'il convient de réaliser une opération :

- d'achat à titre gracieux de l'Avenue Pierre Mendès France, de la voirie d'accès à la zone artisanale actuelle et des chemins communaux au droit de la Z.A.C La Croix identifiés sur le plan ci-joint. Cet achat permettra à la fois d'intégrer une partie de ces voiries dans les lots sur lesquels elles passent et de redécouper cadastralement les lots à commercialiser et les nouvelles voiries.
- une fois cette opération réalisée, il s'agira pour la communauté de communes de céder à son tour à titre gracieux à la commune l'intégralité des nouvelles voiries.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- d'approuver la cession à titre gratuit par la commune de Gignac des voiries communales identifiées sur le plan ci-annexé, suite à leur déclassement effectué par cette dernière,
- de valider en conséquence le plan annexé identifiant les parties des voiries communales qui seront intégrées aux lots dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C La Croix,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes administratifs correspondants et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 871 le 01/10/13

Publication le 1/10/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

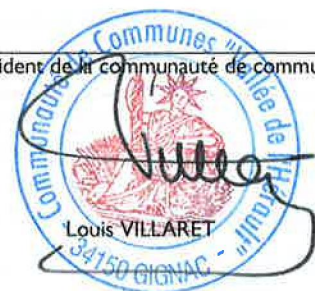
Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130930-lmcl63897-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

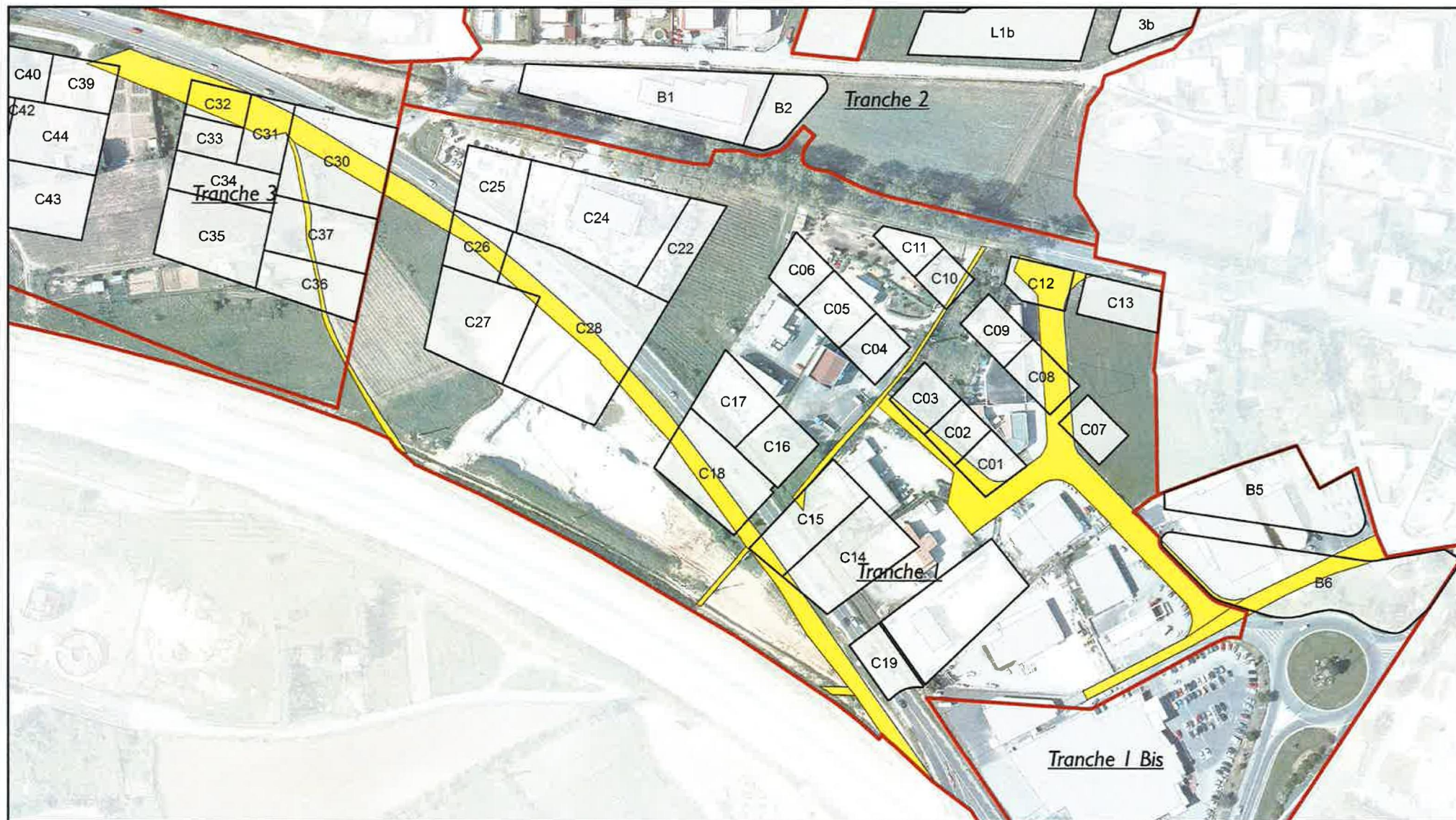


Louis VILLARET



Commune de Gignac

ZAC LA CROIX - Déclassement du domaine public communal



Cadastre

Parcels	Domaine public communal à déclasser
Built up	Limite de la Z.A.C.
Light built	Futurs lots

1:2•500

0 100 Mètres

